

**ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE
DU DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL
Vendredi 25 Septembre 2026 à 18h00
Salle des Fêtes – Chambon la Forêt**

- Clubs présents :

511828	J.3.S. AMILLY
565173	E.S. MEUNG BAULE
518977	U.S. BAZOCHES LES GALLERANDES
505375	U.S. BEAUGENCY V.L.
553733	BELLEGARDE LADON F.C.
560105	A.G. BOIGNY CHECY MARDIE
560138	BONNY BEAULIEU F.C.
519638	A.S.L. BOYNES
504865	U.S. BRIARE
581549	U.S. CEPOY CORQUILLEROY
553261	ENT. CHAINGY ST AY F.
550720	U.S. CHALETTE
534003	U.S. TURCS CHALETTE
580847	F.C. DE LA VALLEE DE L'OUANNE
505379	U.S. CHATEAUNEUF S/ LOIRE
551112	FC. DU LOING
519670	R.C. CHATILLON S/LOIRE
582283	F.C. ARTENAY CHEVILLY
505081	C.O. CHILLEURS AUX BOIS
505041	A.S. CLERY ST ANDRE
560857	U.S. BEAUNE LA ROLANDE CORBEILLES
515096	AV. COURTENAY
505352	U.S. DAMPIERRE EN BURLY
525135	U.S. DARVOY
535042	AM.S. DOUCHY
582744	ET. S. LOGES ET FORET
511540	ENT.S. GATINAISE FERRIERES
549443	A.S. BACCON HUISSEAU
528298	F.C. ML INGRE
552008	JARGEAU ST. DENIS F.C.
523929	U.S. LA CHAPELLE ST MESMIN
514523	U. S. FERTESIENNE DE FOOTBALL
516385	S.C. MALESHERBOIS
590703	R.C. BOUZY LES BORDES
514712	U.S. LORRIS

527442	C.OM. SOLOGNOT MARCILLY EN VILL.
529946	ENT.S. MARIGNY LES USAGES
500113	U.S.M. MONTARGIS
564705	UNION SPORTIVE MONTCRESSON
526955	ENT. NANCRAZ CHAMBON NIBELLE
505347	NEUVILLE SP.
505032	LA FRATERNELLE NOGENT S/VERNISSON
518551	U.S. MLE OLIVET
548992	A. ESCALE F. ORLEANS
513055	C. DEPORT ESPAGNOL ORLEANS
511656	ORLEANS METROPOLE ACADEMIE
523312	U. PORTUGAISE SOCIALE S. ORLEANS
504891	U.S. ORLEANS LOIRET FOOTBALL
550128	ORMES F.C.
505053	REV.S. PATAY
522511	SP.L. PAUCOURT
500287	C.A. PITHIVIERS
505151	ENT.ET. PITHIVIERS DADONVILLE
581773	U. S. POILLY-AUTRY
505399	A.S. PUISEAUX
515177	U.S. SANDILLON
524215	SARAN FC
533249	F.C. SEMOY
517468	STE S. SERMAISES DU LOIRET
523930	A.S. ST. BENOIT S/LOIRE
524970	STE MLE O.C. ST. JEAN BRAYE
524180	F.C. ST. JEAN LE BLANC
530833	A.S. ST. LYE LA FORET
539861	F.C. ABBATIEN ST. MARTIN D'ABBAT
504951	C.S. MUNICIPAL SULLY S/LOIRE
545601	U.S. TIGY-VIENNE
522765	F.C. MANDORAIS

- **Clubs absents (ou n'ayant pu prendre part aux votes) :**

564837	US DU FILET BLEU
520294	AM.S. AUGERVILLE LA RIVIERE
526495	C.SP. LUSITANOS BEAUGENCY
520873	FC BEAUMONTOIS
565001	FUTSAL CLUB BEAUNOIS
526952	A.S. BOISMORAND
563958	U. S. MUNICIPALE DE CHANTEAU
525701	C.J.F. FLEURY LES AUBRAIS
504859	A.S. GIEN
565523	GIEN ACADEMY FOOTBALL
582644	FOOTBALL CLUB JOUY LE POTIER

564469	A.S. LA BUSSIERE ADON
511834	C.A. LAILLY EN VAL
551480	U.S.O.P.O. DES CHEMINOTS ORLEANS
505252	U.S.2 O LOIRE ET TREZEE
533258	FC PANNES
860533	PITHIVIERS FOOTBALL LOISIRS
527554	U.S. ST CYR EN VAL
523153	F.C. ST DENIS EN VAL
500281	F.C.O. ST. JEAN DE LA RUELLE
548861	ST. PRYVE ST HILAIRE F.C.
564070	UNION SPORTIVE MUNICIPALE DE VITRY AUX LOGES

- Clubs représentés par pouvoir :

547227	F.C. COULLONS CERDON (BONNY-BEAULIEU F.C.)
565268	BAROZA ACADEMY FOOTBALL (U.S. TIGY VIENNE)
561165	ORLEANS FUTSAL (E.S. MARIGNY LES USAGES)

Accueil par Benoît LAINE, Président du District

« Mesdames, Messieurs, Chers amis, avant de débiter cette Assemblée Générale, je vais donner la parole, pour le mot de bienvenue à :

Mr Gael BLONDEAU maire de CHAMBON la FORET qui nous reçoit cette année et qui a mis à notre disposition et gracieusement cette magnifique salle,

Mr Gilles BERTRAND, Président du club l'Entente NANCRAI, CHAMBON, NIBELLE.

Mais auparavant, je tiens à remercier de leur présence :

. M. Régis FLAMENT, Vice-Président du CDOS

. M. Jean Claude CHERY Vice-Président Comité Départemental du sport adapté.

. M. Jacques BLANCHET Trésorier de la Ligue Centre Val de Loire représentant Antonio TEIXEIRA

. Mme Catherine RAGOBERT, Maire de NIBELLE

. M. Cristian BARILLER, Maire de Nancray

. M. Jordan CALVEZ représentant Soir de Match, notre équipementier

Je me dois aussi de présenter les absences excusées de :

. M. Marc GAUDET Président du Conseil Départemental

. M. Julio OLIVEIRA, du Comité Départemental Handisport

Mon cher Gael, je te donne la parole ».

Accueil par Gaël BLONDEAU, Maire de Chambon la Forêt

Monsieur Gaël BLONDEAU exprime sa satisfaction de recevoir dans cette superbe salle, les représentants du football départemental, présente sa ville et souhaite à l'Assemblée d'excellents travaux.

Accueil par Gilles BERTRAND, Président de l'Entente Nancray/Chambon/Nibelle

« Bonsoir à tous ceux que je n'ai pas vus.

Il faut donc que je vous présente le petit club de Nancray. C'est vrai que tout le monde dit Nancray mais c'est bien l'ENTENTE NANCRAY CHAMBON NIBELLE et ce n'est pas une entente de club comme certains peuvent l'imaginer.

En fait en 1972 les Communautés de communes comme les Métropoles n'existaient pas mais, à la campagne, des personnes avaient la volonté de se regrouper pour réaliser de beaux projets. Deux années auparavant les écoles de NANCRAY, CHAMBON et NIBELLE s'étaient regroupées pour créer un syndicat scolaire (le SIRIS) dans le but d'être plus fort et d'avoir des classes complètes à l'époque où l'on vivait l'exode rural et il était donc tout à fait logique de faire également cela dans le domaine du sport. Le club qui ne comptait au démarrage qu'une trentaine de membres a aujourd'hui multiplié par 10 ses effectifs pour atteindre le chiffre de 330 licenciés la saison dernière.

Le pouvoir d'attractivité du club est de plus en plus croissant et ce n'est pas sans poser des petits problèmes en termes d'organisation logistique avec l'utilisation de 3 sites distant de quelques kilomètres.

Au niveau sportif, le club évolue aujourd'hui au niveau Régional pour les Seniors mais a surtout la volonté de former ses jeunes pour qu'ils évoluent au plus haut niveau avec l'ENCN. Pour cela la formation des éducateurs est une priorité (plus de 70% des encadrants d'équipes sont formés, des U7 aux Seniors).

Notre volonté est également de développer le football féminin chez les jeunes avec la création d'une équipe U15F cette année.

La devise du club : « un club, une famille » prend tout son sens, imaginez que le 1er président en 1972 Monsieur Almyre BEAUVAIS a aujourd'hui son arrière-petit-fils Lino qui joue en U13. Lino a été précédé par son grand père et son père qui joue en Loisirs. Sera-t-il président un jour ? la longévité et la continuité sont aussi les atouts du club. Je ne vous parle pas de Josiane, ni de Gaël !!

Je souhaite à tous les participants une bonne Assemblée Générale et l'on se retrouve au buffet évidemment ».

Conformément aux dispositions de l'article 19 des Statuts du District, le quorum statutairement exigé étant atteint : 71 votants sur 93 (76,34 %), représentant 533 voix sur 638 (83,54 %), l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée ouverte par le Président Benoît LAINE.

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU précise les modalités d'usage des boîtiers électroniques qui seront utilisés pour chacune des résolutions de vote au cours de cette Assemblée Générale et rappelle que les scrutins sont effectués à la majorité des suffrages valablement exprimés.

1) Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 26 septembre 2025 à la Salle des Fêtes de Sandillon

Le Procès-Verbal paru sur le site Internet du District le 30 septembre 2025 **est adopté sans remarque à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 88,20 %
- Voix Contre : 11,80 %

2) Allocution du Président Benoît LAINE

« Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Tout d'abord, je salue celles et ceux que je n'ai pas rencontrés avant le début de cette Assemblée.

Mais avant toute chose et comme chaque année, je vous demande quelques instants de recueillement pour la mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés, au cours de la saison, dirigeants, joueurs, membres de clubs et leurs familles.

Merci pour eux.

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui à l'occasion de notre Assemblée Générale. Je tiens tout d'abord à remercier la mairie de Chambon la Forêt qui nous met gratuitement à disposition cette belle salle.

Avant toute chose, je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre présence. Elle témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du DISTRICT, et surtout, de votre engagement pour notre Football Départemental, ce qui est très important !

D'ordinaire je termine par les remerciements mais aujourd'hui je débute par ces derniers. Je souhaite saluer et remercier l'ensemble des bénévoles, dirigeants, éducateurs de tous nos clubs pour leur engagement tout au long de l'année. Une mention particulière pour tous les arbitres, à la mission ô combien difficile. Je remercie bien entendu nos délégués toujours disponibles.

Je remercie nos salariés administratifs toujours disponibles pour être à votre écoute et vous apporter le meilleur des services. Leur tâche n'est pas toujours facile. Remerciements également à nos conseillers techniques et à notre conseiller en arbitrage pour leur dévouement et leur engagement pour faire progresser et évoluer le football départemental.

Bien entendu, je n'oublierai pas dans mes remerciements l'ensemble du Comité Directeur et tous les membres des commissions pour leur investissement.

J'ajouterai un remerciement, également, à Michel CASSEGRAIN pour toutes ses années au District, tout d'abord salarié et ensuite bénévole en qualité de secrétaire général et Président de la commission coupes et championnats.

Alors bien-sûr, je le répète très souvent, et je vais encore le faire, c'est grâce à vous tous que le District peut vivre, avancer et continuer à remplir les nombreuses missions qui sont les siennes. Je tiens aussi à féliciter chaleureusement tous les vainqueurs des différentes compétitions et plus globalement toutes celles et ceux qui auront estimé avoir atteint leur objectif ou mené à bien leur projet.

C'est aussi ça, avoir réussi une belle saison !! Les résultats obtenus sont toujours le fruit du travail qui est réalisé, de la détermination, de la passion déployée, et ils doivent faire votre fierté.

Je tiens à vous dire que l'action du District sera toujours guidée par l'intérêt général, cette notion est importante pour moi. Cette notion a malheureusement tendance à se perdre, il convient donc de ne surtout pas l'oublier et de la rappeler à chaque fois que cela est possible. Nous veillons chaque jour à essayer de maintenir un cap clair, au service de tous les clubs et de tous les licenciés, avec humilité et aussi exigence.

Alors, la saison 2025-2026 aura malheureusement été marquée par un certain nombre d'incidents et de comportements inacceptables. Ils sont trop nombreux, vous le savez tout aussi bien que moi.

Néanmoins, je tiens à souligner ici que face à ces violences, personne n'a baissé les bras parce que nous refusons de céder un pouce de terrain à celles et ceux qui nuisent à l'image et aux valeurs du football. Ce n'est pas facile, ni pour vous, ni pour nous, mais nous tenons bon et mettons tout en œuvre pour lutter le plus efficacement possible contre ce fléau.

Vous avez pu voir que pour certains matchs nos arbitres sont équipés de caméras. Pour la saison dernière nous avons été choisis par la Fédération pour tester les caméras, 38 Districts ont participé à ce test. Cette saison tous les Districts sont équipés de caméras.

Je rappelle que, seule la commission de discipline peut visualiser les images enregistrées par l'arbitre de la rencontre.

Le bilan de la saison dernière est globalement positif, peu ou pas de violence sur les rencontres où l'arbitre porte une caméra.

Projet club / Labellisation

Les nouveaux labels devraient être officialisés pour la saison 2027/2028. Ces nouveaux labels sont faits pour qu'un maximum de clubs soit labellisé.

Comme vous le savez l'outil projet club est désormais disponible pour tous les clubs depuis le 24 août 2026. Vous pouvez vous connecter à cet outil via Footclubs.

Je vous invite à vous connecter à ce nouvel outil pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait.

Je vous rappelle la nouvelle démarche de labellisation, tout d'abord établir un projet club. Après la validation de ce projet vous pouvez entreprendre la démarche de labellisation.

Pour cette saison, il n'y aura pas de nouveaux labels attribués, c'est une saison « blanche ». En revanche nous allons, en étroite collaboration avec vous, vous aider pour bâtir vos projets club.

La FFF offre la possibilité aux District de créer un nouveau poste de conseiller en développement associatif. Les Districts bénéficient d'une aide de la Fédération pour toute création de cet emploi, aide qui est fixée en fonction du nombre de licenciés. Nous bénéficierons d'une aide de 25 000 € par an.

Après réflexion j'ai décidé d'entreprendre la démarche pour recruter un agent de développement associatif. A cet effet je remercie le Comité Directeur qui m'a validé ce recrutement.

En réalité il s'agit d'une conseillère de développement puisque c'est une femme qui prendra ses fonctions le 12 octobre 2026.

Cet agent sera en proximité au service des clubs et 2 missions principales.

Ses missions seront les suivantes :

L'appui et le conseil aux clubs et leurs dirigeants

Il sera chargé d'accompagner les nouveaux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs. Il pourra vous aider à l'utilisation des différents outils digitaux (Footclubs, portailclubs...).

Soutien administratif aux clubs dans tous les domaines hors sportif (juridique, communication, marketing, etc...) :

- . Formation aux différents outils digitaux (Footclubs, FMI, Portail clubs))*
- . Accompagnement des clubs dans la recherche de financements publics et privés.*
- . Aide à la construction de dossiers de demandes de subventions (emploi, formation, équipements, etc...)*
- . Diffusion d'informations pratiques aux clubs*

Le déploiement de la démarche "Projet club

Il participera à la commission Accompagnement des clubs. Son rôle sera d'apporter un soutien aux clubs dans le domaine juridique, d'aider les clubs pour leur communication

Coordination de l'accompagnement individualisé des clubs via la démarche du projet club et de son outil informatique

Aide à la structuration des clubs par la promotion et le relais des programmes fédéraux prioritaires : plan d'engagement sociétal, féminisation, emploi, formation, offres de pratiques diversifiées, dispositifs d'accompagnement des clubs (FAFA, ANS, PEF, Puissance Foot, foot loisir, foot santé, etc.)

Je ne peux pas ne pas évoquer les arrêtés municipaux.

En ce qui concerne les arrêtés municipaux, je sais que les communes tiennent à préserver leurs terrains. Nous assistons malheureusement à des dérives et à des arrêtés de complaisance.

La saison qui débute est source d'inquiétude en ce qui concerne, en, premier lieu les conditions climatiques Nous espérons tous la pluie, mais en quantité raisonnable afin de ne pas perturber nos compétitions

Le prix des carburants est un sujet qui nous inquiète tous. La Ligue de Football Amateur planche sur le sujet mais quelles aides apporter aux clubs ?

*Nous avons apporté 2 modifications à l'ordre du jour, à savoir :
Le point concernant la signature de la convention avec les comités départementaux handisport et sport adapté a été avancé et sera effectuée après mon allocution.*

Nous avons également ajouté un point supplémentaire qui interviendra après le vote du budget prévisionnel lié à une obligation statutaire : la désignation pour les 6 saisons à venir du commissaire aux comptes titulaire et suppléant.

Pour conclure, je souhaite, une nouvelle fois, remercier toutes celles et ceux qui font vivre le football chaque jour au sein des clubs et du District.

Leur engagement est notre plus grande richesse. Continuons à avancer ensemble, dans un esprit de responsabilité, de solidarité et de passion pour notre sport favori. Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une excellente saison. »

3) Election complémentaire au Comité Directeur – mandature 2024/2028

Modalités du scrutin

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU :

- rappelle le cadre général de cette élection complémentaire :
 - . démission du Comité Directeur au 1^{er} juillet 2026 de Michel CASSEGRAIN, Secrétaire Général,
 - . article 13.3.3 des Statuts du District : « *En cas de vacance d'un siège, le Président du District propose un candidat à l'élection d'un nouveau membre lors de la plus proche Assemblée Générale.*
Ce candidat doit remplir les conditions générales d'éligibilité fixées par les présents statuts »
 - . candidat proposé par le Président : Stéphane JUNGES
 - . candidature validée par la Commission de Surveillance des Opérations Electorales (PV du 03/09/2026 publié le 04/09/2026)
- précise les formalités à respecter pour le déroulement du scrutin : **pour chaque candidate → l'élection ne comporte qu'un seul tour (majorité absolue des suffrages exprimés).**

Résultat du vote

- **Stéphane JUNGES**

. Voix « Pour » : 80,66 %

. Voix « Contre » : 19,34 %

Conformément aux dispositions statutaires, Stéphane JUNGES, est élu au Comité Directeur jusqu'au terme de la mandature 2024/2028.

4) Rapport moral de la saison 2025/2026 présenté par Jean-Luc MATHIEU, Directeur Administratif (intervention illustrée par des diapositives concernant les thématiques évoquées)

*« Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs, les représentants des clubs,*

Chaque saison, le rapport moral de la saison écoulée vous est présenté et statutairement soumis à votre approbation. Cet exercice a été assumé depuis de très nombreuses années par le Secrétaire Général du District.

Michel CASSEGRAIN ayant démissionné de son poste au 1^{er} juillet 2026, le Président Benoît LAINE m'a chargé de ce devoir cette année, merci de m'accorder votre plus grande indulgence.

Je vous propose de parcourir au cours cette présentation l'activité du District à travers quelques chiffres, quelques photos et des commentaires sur les temps forts qui ont marqué la saison.

Statistiques licenciés / clubs

Saison	Nombre de clubs	Evolution	Saison	Nombre de licenciés	Evolution
2025/2026	102	0 %	2025/2026	20.344	- 5,33 %
2024/2025	102	- 1,92 %	2024/2025	21.490	- 1,36 %
2023/2024	104	+ 2,88 %	2023/2024	21.787	+ 8,19 %
2022/2023	101	+ 4,12 %	2022/2023	20.136	+ 1,25 %

Comme vous pouvez le constater à l'écran, si le nombre de clubs reste stable par rapport à la saison précédente (il s'agit du nombre de clubs actifs ou en non-activité partielle ou totale mais non radiés), l'effectif des licenciés subit quant à lui une baisse sensible par rapport à la saison 2024/2025 : 5,33 %.

Cette diminution, la plus importante en termes de pourcentage comparée aux autres districts de la Ligue Centre Val de Loire, affecte quasiment toutes les catégories de licences, à l'exception de celles rattachées aux U19/U18, Seniors Féminines, Foot Loisir, Volontaires et Arbitres.

Arrivée de deux nouveaux Conseillers Techniques

Sur le plan technique, la saison 2025/2026 a été marquée par l'arrivée de deux nouveaux Conseillers Techniques : Manon GEORGES, en charge du développement du football féminin et des nouvelles pratiques, et Morgan GRELIER, en qualité de Conseiller Technique Développement et Animation des Pratiques.

Leur appropriation très rapide de leurs missions, leur investissement dans leur nouvelle fonction, la parfaite intégration au sein de l'EQUIPE du District dont ils ont su faire preuve l'un et l'autre ont :

- conforté les élus du District dans le choix du recrutement opéré,
- redynamisé les Commissions Départementales dans lesquelles ils sont directement impliqué au travers de l'élargissement des intervenants du fait de leur réseau de connaissances et des idées novatrices qu'ils ont su impulser.

Retour sur l'activité de quelques Commissions Départementales

Je ne vais pas dans ce chapitre reprendre intégralement les rapports des Commissions Départementales, déclinant le bilan de leur activité, qui ont été diffusés sur le site du District le 10/09/2026 et dont vous avez pris connaissance.

Je voudrais juste m'attarder brièvement et de manière synthétique sur l'activité de certaines Commissions dont l'action s'oriente davantage sur le terrain, sans pour autant reléguer au second plan le travail des autres Commissions, plutôt à vocation administrative.

Tout d'abord, nous allons nous attarder un petit peu sur les Commissions en lien direct avec l'activité de nos deux nouveaux Conseillers Techniques, qui ont su, sous l'impulsion de leur Président ou Présidente respectifs, mettre en œuvre des actions récurrentes et novatrices, en totale adéquation avec les orientations de la politique technique nationale et régionale.

- Commission Foot d'Animation

La Commission a organisé les réunions de rentrée en présentiel pour permettre la présentation de Morgan aux représentants des clubs : 2 réunions pour les catégories U10/U11 et responsables écoles de foot et 6 réunions pour les U7 et U9.

Les actions de terrain réalisées :

. rentrée des U7 (journée Delcampe) : samedi 27/09/2025

. rentrée des U9 (journée Boulogne) : samedi 27/09/2025

. challenge U11 : 129 équipes engagées au 1^{er} tour du 04/10/2025

. plateaux de Noël les weekends des 6-7 et 13-14 décembre 2025 (173 équipes inscrites en U7 – 230 en U9)

. réunions d'organisation de la 2^{ème} phase : 1 réunion en visioconférence pour les U11 et 4 réunions pour les U7 et U9

. journée nationale des débutants : samedi 6 juin 2026 à Ingré.

- Commission Accompagnement des clubs

La Commission a articulé ses travaux autour des thématiques suivantes :

- les visites de clubs,
- la labellisation des clubs,
- le football en milieu scolaire 1^{er} degré,
- le programme éducatif fédéral,
- le dispositif « club lieu de vie »,
- la responsabilité sociétale des organisations,
- la formation des dirigeants et des éducateurs.

Vous avez pu consulter sur le site internet du District dans le rapport d'activité 2025/2026 des Commissions, la liste exhaustive des nombreuses actions et interventions réalisées.

- Commission Féminisation

La Commission Féminisation a trouvé en cette saison 2025/2026 un nouvel élan, sous l'impulsion de son nouveau Président Patrick LAURENT, de Manon GEORGES, Conseillère Technique et avec le concours de nouveaux membres qui lui a permis de s'étoffer et de trouver ainsi les ressources nécessaires pour mener à bien toutes les actions réalisées :

. lancement de l'action « 50 nouvelles licenciées » avec pour objectif d'attirer de nouvelles joueuses, de motiver les clubs à densifier leur section féminine et à valoriser les nouvelles licenciées.

Les clubs lauréats : RS Patay, US Lorris et A. Courtenay ont reçu du District une dotation en équipements. Leurs dirigeants ont été invités à assister à la rencontre de championnat National US Orléans Loiret Football / Versailles et à en donner le coup d'envoi. Leurs joueuses ont participé lors de cette même journée à des ateliers de foot, des animations ludiques, des matchs avant un moment de convivialité en clôture.

L'objectif de ce dispositif a été atteint et même largement dépassé puisque nous avons enregistré 261 nouvelles licenciées.

. organisation de 3 rassemblements féminins départementaux,

. rentrée du foot féminin : accueil de joueuses U7 à U13 avec possibilité d'intégrer des joueuses non licenciées pour découvrir le football : 192 participantes,

. plateaux de Noël : 87 joueuses participantes aux Five d'Ingré et Fleury,

. plateau des Reines : 208 joueuses participantes aux Five d'Ingré et Fleury,

. sortie à Dijon : une sortie a été organisée le 15/05/2026 au stade de Dijon avec l'équipe U14/U15 du District du Loiret.

La journée s'est déroulée autour de la visite du centre de formation Masculin et Féminin ainsi que des locaux du secteur professionnel où Baptiste Ridira a été l'organisateur et le facilitateur pour la logistique de cette journée.

- Commission Sport Adapté/Inclusion

La Commission Départementale Foot Adapté / Inclusion du District du Loiret de Football a pour mission de promouvoir un football accessible à toutes et à tous, en particulier aux

personnes en situation de handicap ou en situation fragile. Elle s'inscrit dans la politique d'engagement sociétal de la Fédération Française de Football et œuvre pour faire du football un véritable outil d'inclusion, de citoyenneté et de lien social. Sa composition comprend notamment des représentants du District, des clubs ainsi que les représentants de nos partenaires départementaux du Sport Adapté et du Handisport.

Vous pouvez retrouver sur le site du District dans le rapport d'activité 2025/2026 des Commissions, les principales actions qu'elle a menées au cours de la saison 2025/2026 ainsi que les perspectives qu'elle a définies pour la période 2026/2028.

- Commission Préformation

La Commission a poursuivi ses actions de détection, perfectionnement et sélection tout au long de la saison en intégrant de nouveaux éducateurs qui ont su apporter leur expérience et leur compétence en la matière.

En U13, 145 joueurs ont été observés sur 4 tours, 11 enfants sur 15 ont intégré le Pôle Espoirs.

En U14, 14 joueurs sur 16 ont été retenus pour le stage régional.

Pour ce qui concerne la section Gardiens de buts, nos remerciements vont aux encadrants pour leur disponibilité sur de nombreux dimanches matin au service de la progression des jeunes gardiens de buts loirétains.

- Commission Terrains et Infrastructures Sportives

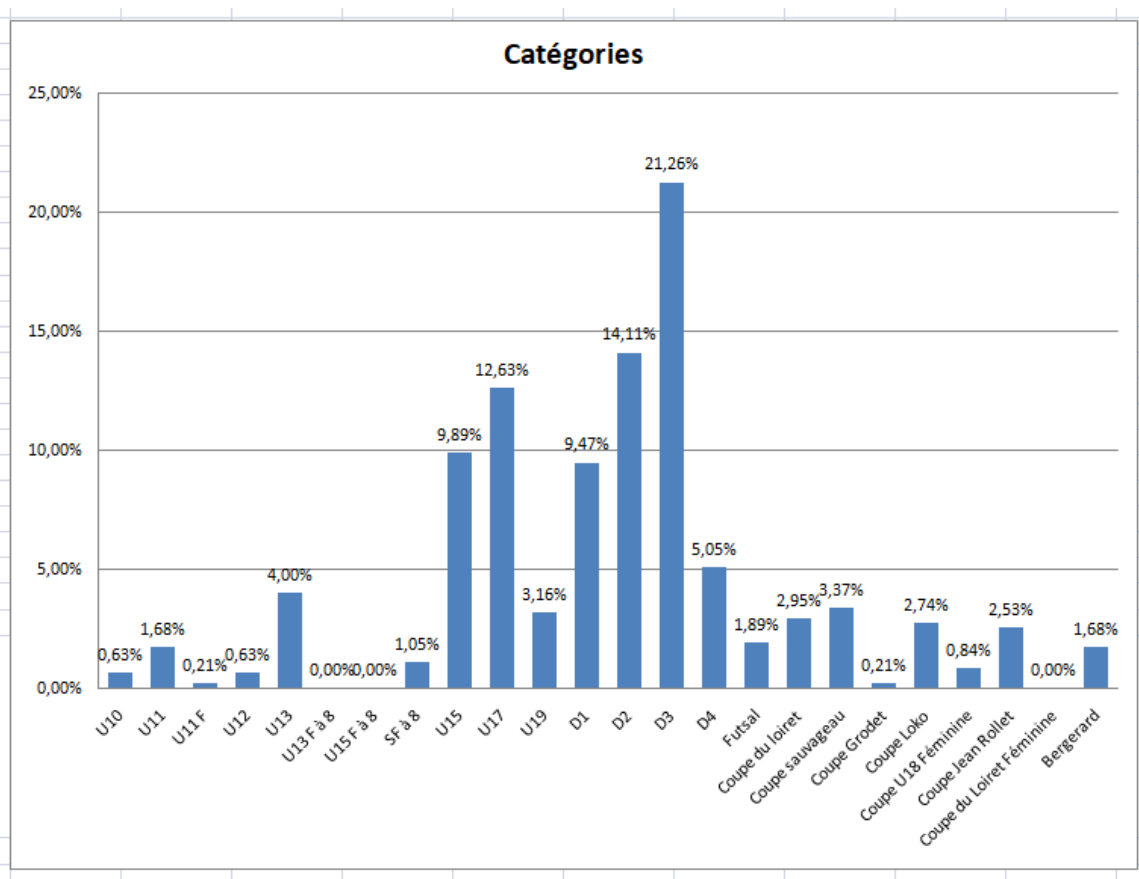
Félicitations à toute l'équipe qui s'est étoffée en moyens humains par rapport à la saison précédente pour réaliser les très nombreuses visites d'installations sportives du département afin de répondre aux exigences fédérales en termes d'homologations et de classements associés.

- Commission de Discipline

Pour terminer sur le chapitre de l'activité des Commissions Départementales, je voudrais revenir sur les constats établis par la Commission de Discipline pour la saison écoulée.

La commission a été saisie de 475 dossiers. Chaque dossier a fait l'objet d'un examen attentif, comprenant l'analyse des faits, l'audition des personnes concernées lorsque cela était nécessaire et l'étude des éléments transmis. Les décisions ont été prises de manière collégiale, en veillant au respect des droits de chaque partie.

Vous pouvez voir à l'écran le graphique récapitulatif des catégories concernées.



Après examen des feuilles de match, des rapports des arbitres, des observations des délégués et des éventuelles explications fournies par les clubs concernés, et maintenant l'analyse des vidéos issues du port de la caméra par les arbitres des rencontres de championnat, la Commission constate encore une fois une recrudescence des comportements contraires à l'éthique sportive dans les compétitions jeunes et seniors.

Les actes de brutalité observés mettent en danger l'intégrité physique des joueurs, des officiels tandis que les violences verbales très importantes cette saison, portent atteinte au respect dû aux officiels, aux adversaires et à l'image du football.

La Commission exprime sa préoccupation face au nombre important de dossiers enregistrés dans les compétitions jeunes. Elle invite les clubs à renforcer les actions de sensibilisation auprès des jeunes joueurs, des encadrants et des parents afin de prévenir les comportements antisportifs dont les actes de violence physique et surtout verbale.

Sur le plan administratif, la Commission reconnaît que l'instauration de la feuille de match informatisée (bien utilisée), facilite le fonctionnement de la commission et le traitement des dossiers mais note trop souvent un certain laxisme dans la rédaction de celle-ci au niveau des changements de joueurs, ainsi que sur les noms des officiels bénévoles parfois non licenciés et assez souvent notés sous un autre nom en ce qui concerne les rencontres de jeunes.

Autre effet négatif, la mise en difficulté des clubs vis-à-vis des éventuels accidents.

Méfiance aussi avec les nouvelles technologies, dont les réseaux sociaux, qui engendrent bien souvent des regains de tensions avant ou après la rencontre entre les jeunes joueurs.

Le club que l'on rencontre est un adversaire sportif et non un ennemi. Le respect des acteurs du jeu (joueurs, arbitres, délégués) est une priorité absolue. La commission continuera à veiller au respect de ces règles tant pour les participants que pour les supporters.

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents pour cette nouvelle saison, nous vous demandons de poursuivre vos efforts sans aucun relâchement afin que tout acte d'incivilité disparaisse de nos terrains en vous rappelant votre responsabilité juridique et éthique vis-à-vis de vos licenciés et spectateurs.

Arbitrage

Le remarquable travail de la CDA et du Conseiller Territorial en Arbitrage, Fabrice LEMEUR, se traduit entre autres par une augmentation de l'effectif arbitral au sein du District (187 en 2025/2026 contre 185 en 2024/2025), et par une baisse importante des clubs en infraction avec les dispositions du Statut de l'Arbitrage. Je ne vais pas m'attarder davantage sur le bilan de l'activité de la Commission, très largement et précisément développé dans le rapport d'activité de ladite Commission.

Sébastien VERYEPE, Président de la CDA vous présentera en fin d'Assemblée quelques points essentiels pour débiter la nouvelle saison.

Fonds d'aide au Football Amateur

Il y a lieu de noter qu'en termes de financement de véhicule, un projet a été accepté mais n'a pas été finalisé par le club porteur.

Pour ce qui concerne les équipements, la LFA a participé au financement des travaux engagés par les structures suivantes :

- Mairie de St Cyr en Val (drainage) : 18.600 €
- Mairie de Beaugency (synthétique : 50.000 €) + (vestiaires : 20.000 €) + (club house : 20.000 €)
- Mairie de Dry : (Pare-ballons : 5.000 €) + (Eclairage : 10.000 €)
- Mairie de St Pryvé St Mesmin (vestiaires) : 20.000 €

Soit au total une subvention fédérale d'un montant de 143.600 €.

Service civique

Au mois de juillet 2025, en fonction du contingent de postes attribués par la DRAJES à la Ligue Centre Val de Loire et des arbitrages effectués pour honorer les demandes exprimées par les clubs dans chacun de ses six Districts, nous disposons de 45 postes pour 37 structures.

Au final, 31 postes pour 26 structures ont été formalisés, dont 2 ruptures de contrat en cours de saison.

Une formation PSC1 a été organisée au siège du District pour 10 volontaires.

Formation Tout Terrain

Je ne vais pas ici empiéter sur le domaine de compétence d'Antoine EVRAS, Conseiller en Développement et Structuration des clubs de la Ligue Centre Val de Loire, qui interviendra un peu plus tard au cours de cette Assemblée sur les objectifs et les attentes de cette Formation Tout Terrain - simplement, vous préciser que divers modules de formation sont proposés, sous des formats différents :

- *E-learning (capsules) de 15 à 30 minutes (consultables à tout moment)*
- *Classes virtuelles (visioconférence) de 2h00*
- *Présentiel de 3h00 à 4h00.*

10 personnes du District ont été formées en janvier 2026 pour dispenser ces formations.

Au cours de la saison 2025/2026, nous avons projeté d'organiser dans le District du Loiret, 7 séances de formation pour 5 modules référencés : seulement 3 séances ont été réalisées sur les modules suivants :

- *Devenir délégué de terrain de club – à Tigry*
- *Accompagner une équipe U12 à Seniors – à Châteauneuf sur Loire*
- *S'appropriier les clés de la gestion financière – au siège du District.*

Force est de constater qu'un lancement tardif (à mi-saison) du dispositif et une communication sans doute insuffisante ne nous ont pas permis de développer cette action au niveau de nos espérances, mais nous restons optimistes pour son développement au cours de cette saison 2026/2027 avec une projection de 12 séances pour 6 modules.

Je laisserai le soin à Antoine de vous présenter plus en détail le dispositif et la nécessité d'y adhérer.

Formation d'Educateurs

S'agissant entres autres du domaine de compétence de notre Conseiller Technique PPF Marc MAUFROY, il évoquera ce sujet avec vous dans son intervention en fin d'Assemblée.

Week-end des Bénévoles

Cette initiative fédérale vise chaque année à valoriser et fidéliser les nouveaux dirigeants et dirigeantes des clubs en les invitant à participer à une journée découverte du Centre National du Football à Clairefontaine sur un weekend.

Les 14 et 15 mars 2026, ce sont ainsi quatre dirigeant(e)s de nos clubs qui ont savouré le séjour dans les Yvelines :

- *Tiago RODRIGUES (AS St Benoît la Forêt)*
- *Serhat YILDIRIM (US Chalette)*
- *Gwendoline LAVERGNE (AS Cléry St André)*
- *Carole LENGLET (Ormes FC).*

Félicitations à eux et encouragements dans la poursuite de leur engagement.

Journée Nationale des Bénévoles des 22 et 23 mai 2026 à Paris

Dans le même esprit que celui évoqué juste avant, la Fédération organise également depuis de très nombreuses années, la Journée Nationale des Bénévoles, réservée aux dirigeant(e)s des clubs ayant plus de sept années d'ancienneté en gage de récompense et de valorisation de leur investissement, au grand bonheur de l'ensemble de nos participants (Finales de la Coupe Gambardella CA et de la Coupe de France Crédit Agricole) :

- Luciano MARINUCCI (FC Semoy)
- Céline COUVRET (FC Artenay Chevilly)
- Claude MAYER (US Beaugency VL)
- Richard SAUNIAU (FCM Ingré)
- Jacques HENRI (Ent. Gâtinaise)
- Michel LALUQUE (US Dampierre en Burly et membre du Comité Directeur du District).

Félicitations à eux et encouragements dans la poursuite de leur engagement.

Finales des Coupes Départementales du dimanche 7 juin 2026

Les neuf finales des Coupes Départementales libres (féminines et masculines), Seniors et Jeunes, se sont toutes déroulées le dimanche 7 juin 2026 sur trois sites différents, devant une affluence massive (plus de 1.400 personnes au total), dans un excellent état d'esprit.

A chécy – Finales féminines

A Sandillon – Finales Loko – Rollet et Sauvageau

A St Jean le Blanc – Finales Grodet – Bergerard et Loiret

Bravo à tous les participants et remerciements aux clubs d'accueil et municipalités associées.

Coupes du Centre Val de Loire

Un satisfecit particulier au club Ormes St Pérvy FC pour son parcours remarquable en Coupe du Centre Val de Loire : élimination en 1/8^{ème} de finale face à un club régional AS Contres, après avoir éliminé le CJF Fleury les Aubrais (R1) en 1/16^{ème} de finale.

Félicitations également aux clubs Saran FC et US Orléans Loiret Football qui ont respectivement remporté la Coupe du Centre Val de Loire Seniors et la Coupe du Centre Val de Loire U18F.

Les manifestations de fin de saison

Avant d'évoquer sommairement cette rubrique, le District du Loiret encourage fortement les clubs à se porter candidat à l'organisation des événements de jeunes de fin de saison : au-delà de l'expérience que cela peut apporter aux clubs et de l'image positive qu'ils peuvent en recueillir, ce sont également des recettes complémentaires non négligeables générées par ces manifestations.

- Challenge U11

Samedi 11 avril 2026 à Dampierre en Burly – 32 équipes participantes.

- Festival U12 et finales départementale et consolante U13

Samedi 13 juin 2026 à Neuville aux Bois – 32 équipes participantes.

- Festival U13 / U13F

Samedi 28 mars 2026 à Amilly – 24 équipes participantes (16 équipes masculines et 8 équipes féminines) :

Les qualifiés pour la finale régionale à Romorantin :

. US Orléans Loiret Football – J3S Amilly – CJF Fleury les Aubrais et Saran FC chez les garçons,

. SMOC St Jean de Braye et US Orléans Loiret Football chez les filles.

Qualifié pour la finale nationale à Cap Breton (vainqueur de la finale régionale) :

. CJF Fleury les Aubrais qui termine à la 13^{ème} place sur 16 participants.

- Rassemblement féminin

Samedi 27 septembre 2025 à Sandillon : 192 joueuses participantes.

- Journée Nationale des Débutants

Samedi 6 juin 2026 à Ingré – 52 clubs représentés sur 71 – 106 équipes participantes.
Bravo à tous les participants et remerciements aux clubs d'accueil et municipalités associées.

Les clubs pilotes pour l'outil fédéral « Projet club »

Trois clubs du District ont testé l'outil fédéral « Projet club » au cours de la saison 2025/2026 : AS St Benoît sur Loire, Orléans Métropole Académie et Neuville S. : qu'ils en soient ici remerciés.

Cette expérimentation va être déployée cette saison et étendue à l'ensemble des clubs en vue d'un projet de labellisation.

Depuis le 24 août 2026, vous pouvez découvrir le nouvel outil FFF « Projet Club ». Simple, intuitif et conçu pour répondre aux besoins des clubs, il vous accompagnera pas à pas pour concevoir, formaliser et mettre en œuvre votre projet club et qui par la suite pourra valider votre demande de création ou de renouvellement de labels fédéraux (mail envoyé par la FFF aux clubs le 8/07/26).

Les clubs labellisés

Félicitations aux clubs labellisés ou renouvelés au cours de la saison 2025/2026 dont la liste apparaît à l'écran :

Clubs	Catégorie	Nature
NEUVILLE SPORTS	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Argent
CERC.ML.POST.SCOL.J. FERRY FLEURY	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Argent
STE MLE O.C. ST.JEAN DE BRAYE	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Argent
J3 SP AMILLY	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Bronze
R.C. BOUZY LES BORDES	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Bronze
ST.PRYVE ST.HILAIRE FC	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Bronze
U.S.MLE OLIVET	Label Jeunes FFF C.A.	Espoir
U.S. LA CHAPELLE ST.MESMIN	Label Jeunes FFF C.A.	Espoir
AV. COURTENAY	Label Jeunes FFF C.A.	Espoir
R.C. BOUZY LES BORDES	Label Jeunes FFF C.A.	Espoir
NEUVILLE SPORTS	Label Jeunes FFF C.A.	Excellence
U.S. CHATEAUNEUF / LOIRE	Label Jeunes FFF C.A.	Excellence
CERC.ML.POST.SCOL.J. FERRY FLEURY	Label Jeunes FFF C.A.	Excellence
J3 SP AMILLY	Label Jeunes FFF C.A.	Excellence
STE MLE O.C. ST.JEAN DE BRAYE	Label Jeunes FFF C.A.	Excellence
AVANT-GARDE BOIGNY CHECY MARDIE	Label Jeunes FFF C.A. Féminines	Or
ORLEANS FUTSAL	Label Jeunes FFF C.A. Futsal	Or

Conclusion

Nous avons vécu une saison riche en évènements, qui s'est déroulée globalement dans d'excellentes conditions.

Mes remerciements s'adressent en priorité à vous, représentants des clubs qui, chaque week-end, chaque jour, vous investissez pleinement pour faire en sorte que votre passion soit partagée par le plus grand nombre et trouve un aboutissement, grâce au dévouement de vos bénévoles et sympathisants.

Mes remerciements également à tous les acteurs du jeu : joueurs, éducateurs, dirigeants, arbitres, qui participent à enrichir notre discipline qu'est le football.

Merci aussi à tous les collaborateurs (élus, administratifs et techniciens), toute cette équipe qui vous accompagne au mieux tout au long de la saison, pour leur dévouement, leur investissement et leur professionnalisme, au service du football départemental.

Je voudrais enfin profiter de cet instant devant vous toutes et tous, pour remercier très chaleureusement, au nom du District, Fabrice LEMEUR pour le remarquable travail qu'il a accompli et la dynamique qu'il a su insufflée au sein de l'équipe, lui souhaiter une excellente retraite bien méritée, et, en corollaire souhaiter à Sébastien BELKACEM, son successeur à ce poste, pleine réussite dans son nouveau challenge professionnel.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison sportive.

Je vous remercie de votre attention ».

Le rapport moral est adopté à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :

- Voix Pour : 95,94 %
- Voix Contre : 4,06 %

5) Examen des comptes de la saison 2025/2026

a) Présentation de Mr Rudy ROUSSEAU : Cabinet Comptable ORCOM

Rudy ROUSSEAU présente et commente sous forme de diaporama l'arrêté des comptes du District arrêté au 30 juin 2026 :

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

Commentaire de Gestion
2025/2026

DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

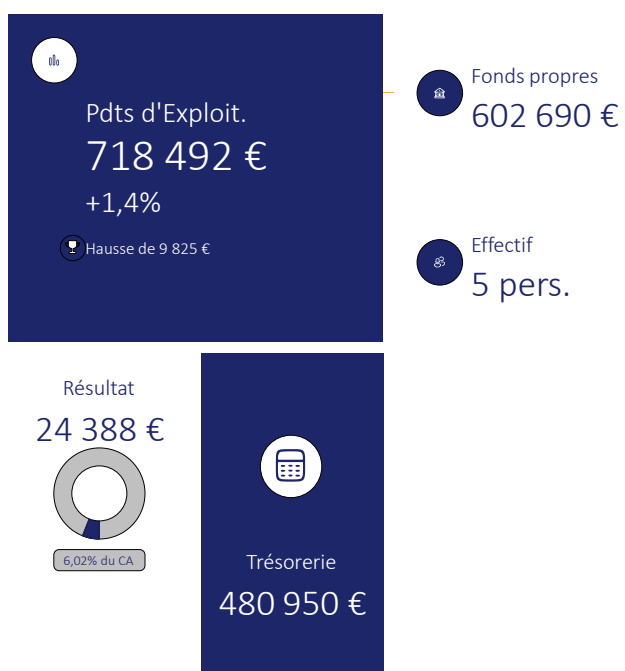
Présentation de vos principaux indicateurs financiers



DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

Votre association en quelques chiffres

Commentaire de Gestion
2025/2026



PRODUITS D'EXPLOITATION

	2025/2026	2024/2025	Évolution
Subventions, Mécénats, FFF et Ligue	267 205 €	304 891 €	-12,4%
Cotisations des adhérents	5 655 €	5 565 €	+1,6%
Abandons de frais par les bénévoles	28 581 €	34 705 €	-17,6%
Prestations vendues	349 312 €	297 029 €	+17,6%
Reprises sur provision	3 687 €	13 314 €	-72,3%
Engagements divers	64 053 €	53 164 €	+20,5%
Total	718 492 €	708 667 €	+1,4%

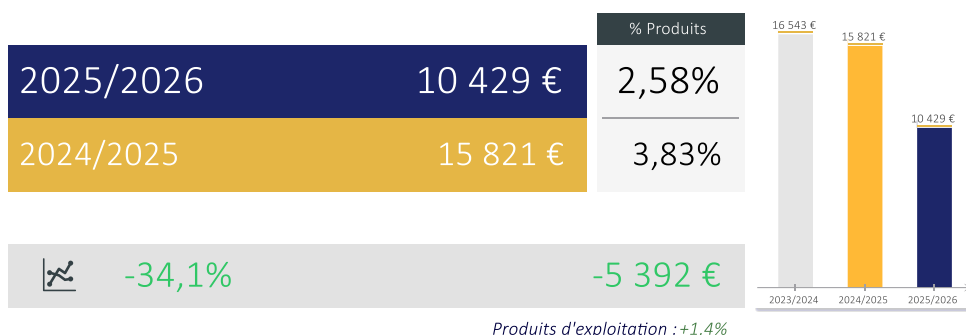
PRODUITS D'EXPLOITATION (Détail)

	2025/2026	2024/2025	Évolution
Ligue CVL	185 801 €	195 570 €	-5%
FFF	31 432 €	33 106 €	-5,1%
ANS	12 500 €	17 500 €	-28,6%
Conseil Départemental	25 000 €	27 000 €	-7,4%
Service civique	0 €	4 500 €	
Mécénat- (partenaires privés)	11 302 €	27 215 €	-58,5%
Quote-part de subvention	1 169 €	0 €	
Total	267 205 €	304 891 €	-12,4%

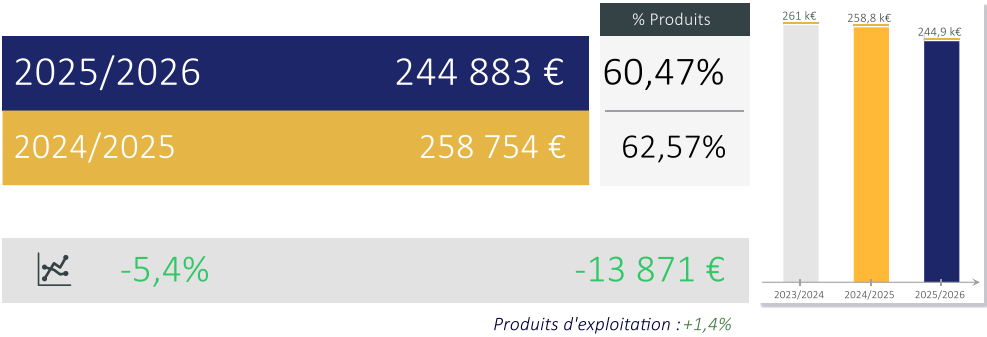
Charges externes (Détail)

	2025/2026	2024/2025	Évolution	
Fournitures consommables	17 203 €	17 587 €	-384 €	-2,2%
Loyers de crédits-bails	9 399 €	9 347 €	+52 €	+0,6%
Locations, Charges locatives	2 812 €	4 471 €	-1 659 €	-37,1%
Entretien, Réparations	29 333 €	16 567 €	+12 766 €	+77,1%
Primes d'assurance	3 716 €	3 454 €	+262 €	+7,6%
Personnel extérieur	60 223 €	58 100 €	+2 123 €	+3,6%
Intermédiaires et honoraires	11 167 €	11 285 €	-118 €	-1%
Informations et [...]	3 476 €	2 878 €	+598 €	+20,8%
Déplacements, Réception	228 590 €	230 591 €	-2 001 €	-0,9%
Frais postaux, Télécom.	4 870 €	4 593 €	+277 €	+6%
Frais bancaires	1 359 €	1 266 €	+93 €	+7,4%
Autres services extérieurs	1 270 €	1 551 €	-281 €	-18,1%
TOTAL	373 417 €	361 689 €	+11 728 €	+3,2%

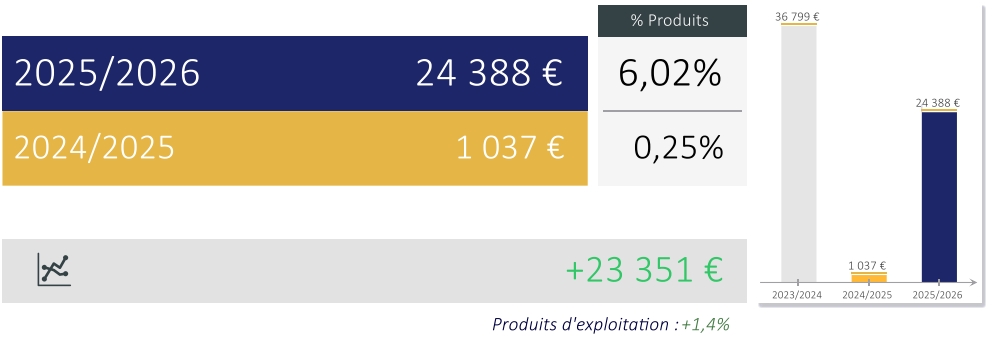
IMPÔTS ET TAXES



CHARGES DE PERSONNEL



RÉSULTAT DE L'EXERCICE



VOTRE

Du résultat à votre trésorerie

Repartons de votre résultat

Résultat de l'exercice 2025/2026	24 388 €
Charges sans décaissement de trésorerie	+32 005 €
Produits sans encaissement de trésorerie	-4 856 €
Moins-values sur cessions d'immobilisations	0 €
Capacité à générer de la trésorerie	51 537 €

C'est ce que l'on appelle la C.A.F. ou Capacité d'AutoFinancement de l'entité

Cette capacité doit être corrigée par
l'ensemble de vos choix de financement

Besoins financiers : Ce qui est sorti	Report : 51 537 €
Investissements	-3 379 €
Remboursements d'emprunts (Capital)	-1 050 €
Remboursements sur autres financements	0 €
Total sorti	-4 429 €
A reporter : 47 108 €	

Cette capacité doit être corrigée par
l'ensemble des décalages liés à l'exploitation

	Ratios	Variation	Impact sur la trésorerie
Report : 47 108 €			
Stocks	21 jours	-2 210 €	+2 210 €
Créances usagers	84 jours	+69 398 €	-69 398 €
Dettes fournisseurs	14 jours	-6 600 €	-6 600 €
Autres créances		-22 900 €	+22 900 €
Autres dettes		-9 493 €	-9 493 €
Total des décalages			-60 381 €
Mouvement net de trésorerie : -13 273 €			

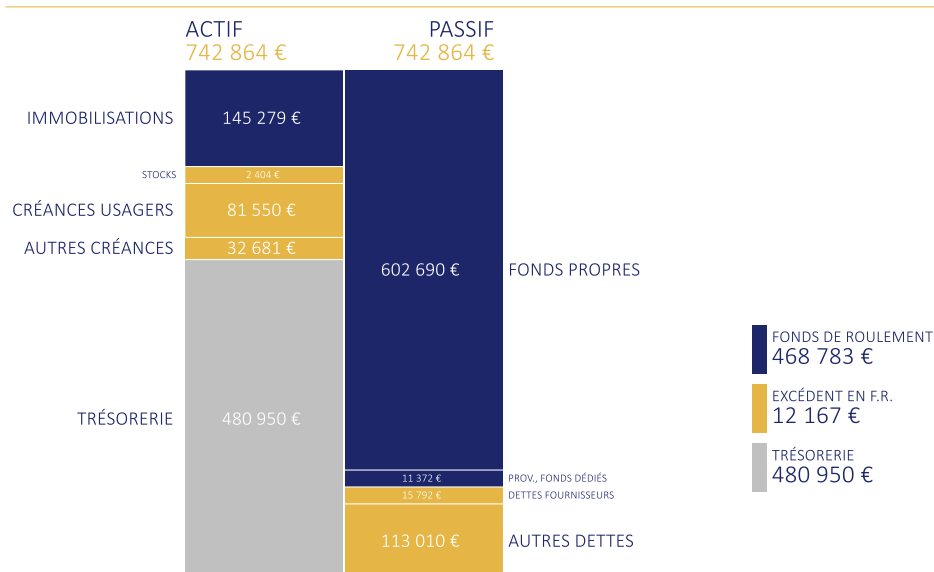
Solde de trésorerie

Solde de trésorerie au 30/06/2025	494 223 €
+ Mouvements de trésorerie 2025/2026	-13 273 €
Solde de Trésorerie au 30/06/2026	480 950 €

VOTRE

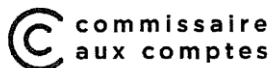
au 30/06/2026

BILAN AU 30/06/2026



b) Rapports du Commissaire aux Comptes : Mr Claude BANAH – SAS CGR-AUDIT

Claude BANAH présente les rapports établis concernant le District de Football du Loiret pour l'exercice clos le 30 juin 2026 :



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer

Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2025 au 30 juin 2026

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes annuels

SAS CGR AUDIT - 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Juillet 2025 à la date de l'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose les modalités de première application du règlement ANC n°2022-06 et du règlement ANC n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les modalités de première du nouveau règlement ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03 sur les comptes de votre association.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et la présentation qui en est faite.

Règles et principes comptables :

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans l'Annexe des comptes, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par l'association décrites dans l'annexe concernant la détermination des subventions reçues et à recevoir, des provisions pour risques et charges ainsi que l'évaluation des créances clubs sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Comité de direction et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son activité, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bourges, le 23 Septembre 2026

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' followed by 'R' and 'OYER'.

c) Approbation des comptes présentés

Les comptes ainsi présentés sont soumis au vote et **sont adoptés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 90,26 %
- Voix Contre : 9,74 %

(Annexe 1).

d) Approbation des conventions réglementées

Les conventions réglementées présentées par Claude BANAH (cabinet CGR AUDIT – Commissaire aux Comptes) **sont adoptées à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés :**

- Voix Pour : 98,61 %
- Voix Contre : 1,39 %



commissaire
aux comptes

SAS CGR AUDIT

Audit, Conseil, Expertise



Cabinet Gilles Royer

Expertise & Audit

*Mr Gilles Royer
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes
Diplômé de l'ESC de Montpellier*

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45 029 ORLEANS CEDEX 1

_

Exercice du 1er Juillet 2025 au 30 juin 2026

Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les conventions réglementées

SAS CGR AUDIT – 1 Rue Champollion - 18000 BOURGES - SIRET : 814 574 984 00013
Tél : 02 48 70 47 60 - Fax : 02.48.68.01.77 - Port. : 06.88.24.45.59 - e-mail : cgr-audit@protonmail.com
Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles et du Centre

DISTRICT DU LOIRET DE FOOTBALL

Siège social : 16, avenue des Droits de l'Homme
BP 2931
45029 Orléans CEDEX 1

Rapport du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 30 juin 2026

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé :

1) Remboursement des frais de déplacement des administrateurs

Personnes concernées :

L'ensemble des membres du Comité directeur

Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 30 Juin 2026, les frais de déplacement des membres du Comité directeur se sont élevés à 17 310.01 euros. Ils ont fait l'objet d'un abandon total par les bénéficiaires.

2) Mises à disposition de personnel

Personnes concernées :

Monsieur Benoît LAINE Président du District du Loiret et Membre du comité directeur de la Ligue du Centre-Val de Loire.

Modalités :

La Ligue du Centre-Val de Loire de Football a mis à disposition sur l'exercice 2025-2026 :

- Un employé dont la mission est d'apporter un soutien aux recrutements des arbitres, monsieur Fabrice LEMEUR.
- Un technicien, monsieur Marc MAUFROY.

Ces mises à disposition sont reconduites tacitement chaque année.

Suite à ces mises à disposition, la Ligue du Centre-Val de Loire a facturé à votre association 58 757.14 euros.

Fait à Bourges, le 23 Septembre 2026

SAS CGR AUDIT représentée par
Mr Gilles ROYER



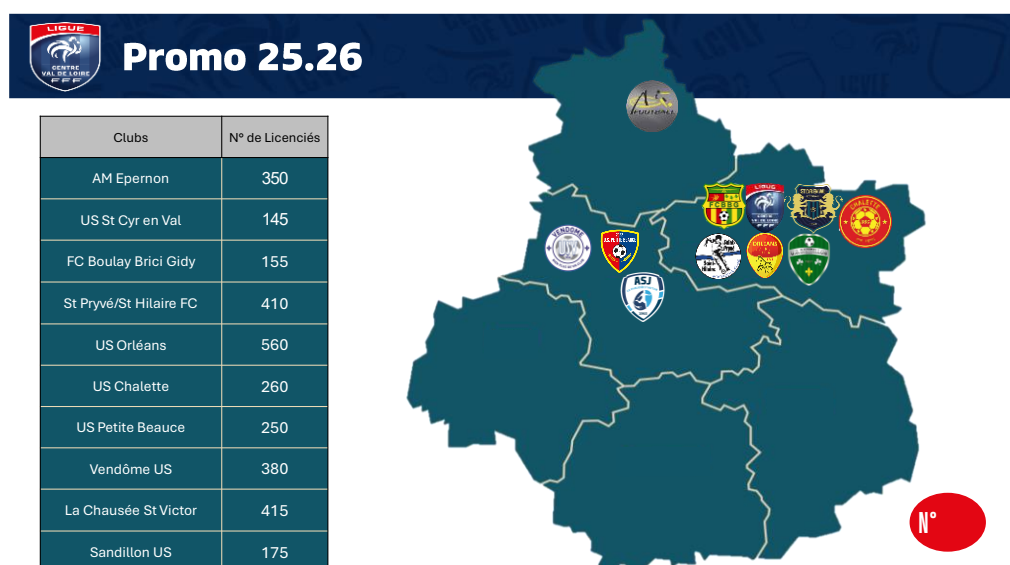
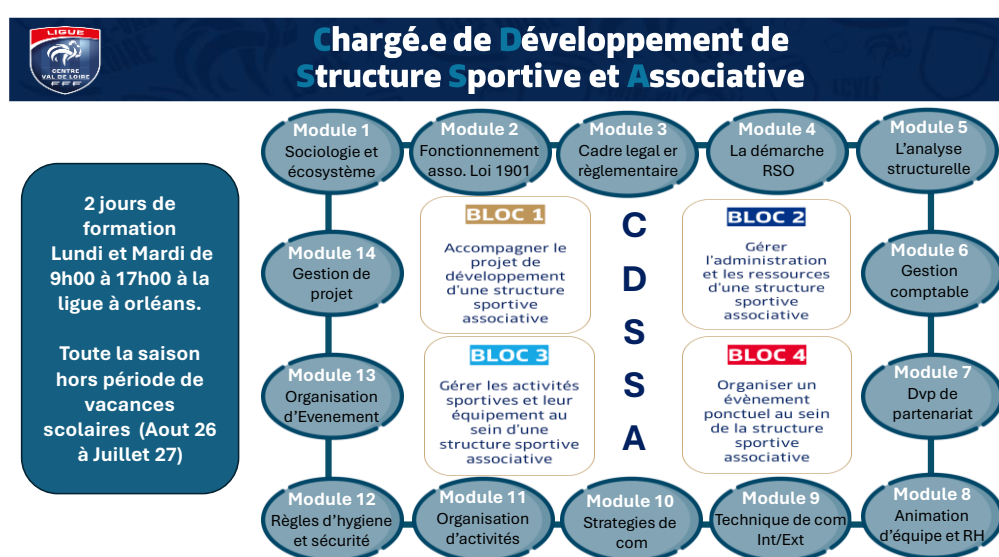
e) Affectation du Résultat

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale **approuve à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés l'affectation du résultat au compte « Report à nouveau » :**

- Voix Pour : 94,88 %
- Voix Contre : 5,12 %

6) Présentation de la Formation Tout Terrain par Antoine EVRAS

Antoine EVRAS, Conseiller en Développement et Structuration des Clubs de la Ligue Centre Val de Loire, présente et commente le dispositif de la Formation Tout Terrain, outil fédéral décliné dans les Ligues et les Districts.





Promo 26.27

Clubs	N° de Licenciés
FC ST JEAN LE BLANC	377
AM LAIQUE STOUEN	145
ESCALE ORLEANS	367
BONNY BEAULIEU FC	159
DAMMARE FOOT	367
FC DROUAI	516
VILLEFRANCHEES	147
CONTRESAS	290
BEAUCE FC	306
SS SERMAISES	200



Inscription



Cout de la formation :

Formule Traditionnelle : 5 000€ de frais pédagogique avec un financement du FAFA, AFDAS et du CPF

Formule Apprenti : Prise en charge des coûts pédagogique à 100% + 4 500€ d'aide pour le salaire de l'apprenti

TOUT TERRAIN

LES FORMATIONS DEDIEES AUX ACTEURS DU CLUB



TOUT TERRAIN = « DES PUBLICS »

TOUT TERRAIN
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB



TOUT TERRAIN = « 3 FORMATS »

TOUT TERRAIN
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB

E-learning



**Distantiel :
classe virtuelle**



TOUT TERRAIN
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB

Présentiel



**TOUT TERRAIN =
« 1 CATALOGUE »**

TOUT TERRAIN
LES FORMATIONS DÉDIÉES AUX ACTEURS DU CLUB

POUR VOUS INSCRIRE :

Cliquer sur le module de votre choix
Ou
Scanner le QR code



Vivre ensemble dans son club
Découvrir l'environnement du football
Protéger nos licenciés et licenciées
Promouvoir la diversité et lutter contre toutes les discriminations
Parents à vous de jouer !
Faciliter les rencontres le délégué de terrain du club
Comprendre les enjeux environnementaux de la pratique football amateur
Réagir face à un conflit
Développer la responsabilité sociétale de son club
Devenir délégué de terrain de club
Accompagner une équipe de football U6 à U11
Accompagner une équipe de football U12 à séniors

Gérer son club
Découvrir et maîtriser le cadre associatif du football
Gérer les licences dématérialisées
Appréhender les responsabilités de son association et de son dirigeant
S'approprier les clés de la gestion financière
CFI Projet Club

Développer son club
Découvrir les nouvelles pratiques
Recruter et accompagner un apprenti
Gérer l'emploi de son club Les Fondamentaux
Optimiser les ressources financières privées de son club
Communiquer à l'aide des réseaux sociaux
Gérer l'emploi de son club La boîte à outils
Réussir sa prise de parole en public
La méthodologie de projet

« LES FORMATS »

- Elearning (autoformation en ligne) : **15 à 30'**
- Classe virtuelle (visioconférence) : **2 h**
- Classe présentielle (atelier) : **3 à 4 h**



7) Remise des récompenses

- Diplômes DF Coach Seniors

Les trois techniciens du District, Manon GOERGES, Morgan GRELIER et Marc MAUFROY, procèdent à la remise des diplômes fédéraux sur la thématique spécifique « Coach Seniors », délivrés aux éducateurs bénéficiaires au cours de la saison 2025/2026 dont la liste figure ci-après : félicitations aux lauréats et encouragements dans leur activité.

Lauréats	Clubs d'appartenance lors de l'obtention du DF
EL ARCHI Morad	Ent. Nancray Chambon Nibelle
DESESQUELLE Romain	Ent. Nancray Chambon Nibelle
MECHIKI Nabil	Deportivo Espagnol Orléans
MBOE Sidney	Deportivo Espagnol Orléans
SALHI Fahmi	USM Montargis
LOPES Nicolas	US Turcs Chalette
DIAW Abass	J3S Amilly
DE JESUS Xavier	ES Gâtinaise
SALIMOU Nassub	US La Chapelle St Mesmin
ARAUJO MENDES Luis	ES Loges et Forêt
BAS Yavuz	US Chalette
DIDAOUI Mehena	FCO St Jean de la Ruelle
DIOP Ibrahima	J3S Amilly
JIMENEZ Santiago	Deportivo Espagnol Orléans

- Valorisation de la longévité des arbitres

La Fédération Française de Football ayant décidé de valoriser les arbitres ayant officié depuis de très nombreuses années au service de l'arbitrage, et qui pour la plupart d'entre eux, ont décidé de reprendre le sifflet cette saison, les distinctions fédérales honorifiques (médailles et diplômes associés) sont remis aux trois lauréats du District.

L'Assemblée Générale les félicite et salue leur engagement.



- Médailles de reconnaissance

Le Président remet aux lauréats la médaille de reconnaissance décernée par la Fédération Française de Football, sur proposition du Comité Directeur du District du Loiret :

Reconnaissance JEUNESSE BENEVOLE
Mathis BORDINAT (FCM Ingré) – Promotion 2025
Camille LOISEAU (RC Bouzy les Bordes) – Promotion 2026
Reconnaissance ARGENT FFF
Jean-Bernard LEGROUX (St Pryvé St Hilaire FC) – Promotion 2025 Excusé (sera remise lors d'un match à St Pryvé St Mesmin)
Hervé BOURELIER (Saran FC) – Promotion 2026
Reconnaissance VERMEIL FFF
Gilles BERTRAND (Ent. Nancray Chambon Nibelle) – Promotion 2025
Sylvette DECHAMBRE (J3S Amilly) – Promotion 2026
Reconnaissance PLAQUETTE FEDERALE BRONZE
Jean-François DEPEE (USM Montargis) – Promotion 2025

8) Signature de la convention tripartite de collaboration District du Loiret de Football / Comité Départemental de Sport Adapté / Comité Départemental Handisport

Marie-Chantal PEREZ explique les raisons de la mise en œuvre de cette convention, qui a pour objet de formaliser la coopération entre les parties afin de développer des actions communes autour du football inclusif sur le territoire du Loiret.

Le Président du District du Loiret de Football (Benoît LAINE) et le Vice-président du Comité Départemental du Sport Adapté (Jean-Claude CHERY) procèdent à la signature de la convention tripartite de collaboration entre les trois structures, le Président du Comité Départemental Handisport (Julio OLIVEIRA), excusé, l'ayant déjà signée en amont de cette Assemblée Générale.

9) Approbation des Comptes Prévisionnels de la saison 2026/2027 : Eric JOUBERT, Trésorier Général

Le Trésorier Général explique et commente la conception du budget prévisionnel du District pour la saison 2026/2027.

Les comptes prévisionnels **sont approuvés à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés par l'Assemblée :**

- Voix Pour : 91,81 %
- Voix Contre : 8,19 %

(Annexe 2)

10) Désignation pour six saisons d'un Commissaire aux Comptes et d'un suppléant

Conformément aux dispositions de l'article 12.4 des Statuts du District faisant référence à l'article L.822-1 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale, sur proposition du Comité Directeur, consécutivement à l'appel d'offre diligenté à cet effet, **désigne à une large majorité** (93,49% de voix « Pour » - 6,51% de voix « Contre »), pour six saisons, soit jusqu'au terme de la saison 2031/2032, les Commissaires aux Comptes du District :

- Titulaire : M. Gilles ROYER (SAS CGR AUDIT)
- Suppléant : M. Olivier CORTET (Cabinet Olivier Cortet)

11) Présentation des modifications des textes réglementaires

Le Directeur Administratif, Jean-Luc MATHIEU présente et commente les modifications des textes réglementaires.

Il précise que les textes présentés (Statuts et Règlement des Championnats) ne sont pas soumis au vote au motif que :

Pour ce qui concerne les Statuts : il s'agit de modifications des Statuts-types des Ligues et Districts adoptées par l'Assemblée Fédérale du 13/12/2025 et donc applicables ipso facto aux structures déconcentrées (Ligues et Districts).

Statuts du District : Modifications de librairie et précisions d'ordre juridique apportées aux articles 1 – 13.2.1. – 13.4. – 15.1. – 18 – 23 et 24

Pour ce qui concerne le Règlement des Championnats : les modifications résultent de celles adoptées par l'AG de la Ligue du 13 juin 2025 (article 15 des Règlements Généraux de la Ligue et de ses Districts) avec adaptation des dispositions concernant les terrains impraticables qui prévalaient dans les Districts avec celles de la Ligue à compter de la saison 2026/2027.

Mise en conformité du texte (article 13 : Terrains impraticables - Intempéries) avec les dispositions réglementaires établies en la matière pour les compétitions régionales

Les modifications aux Statuts et Règlements des Championnats susvisées sont applicables dès la présente saison.

(Annexe 3)

12) Intervention de l'Equipe Technique Départementale

Respectivement, Marc MAUFROY, Manon GEORGES, Morgan GRELIER, Fabrice LE MEUR (Conseillers Techniques) et Sébastien VERYEPE (Président de la Commission Départementale des Arbitres), présentent et commentent les activités et actions techniques du District dans chacun de leur domaine d'intervention :

- Préformation (Marc MAUFROY) : Formation des Educateurs et Plan de Performance Fédérale (P.P.F.) ;

- Football féminin et nouvelles pratiques (Manon GEORGES) : Développement et animation des Pratiques Féminines et Futsal, Agenda des actions féminines, Plan de Performance Fédérale (P.P.F.) ;
- Rénovation du Football des enfants, Structuration des écoles de football, Foot à l'école
- Arbitrage (Fabrice LE MEUR et Sébastien BELKACEM, son successeur à ce poste) : recrutement, accompagnement et fidélisation des arbitres, lois du jeu.

13) Lieu de la prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale du District aura lieu **le vendredi 24 septembre 2027 (lieu à définir).**

14) Remise du chèque à SFD

Le Président Benoît LAINE remet comme à l'accoutumée à Danie BEAUFILS, représentante de l'Association SFD (Santé, Formation, Développement) un chèque de 2.000 € représentant une partie de la recette générée par l'organisation des finales des Coupes Départementales.

15) Interventions des personnalités

Jacques BLANCHET, Trésorier Général de la Ligue Centre Val de Loire

Jacques BLANCHET représentant le Président de la Ligue Antonio TEIXEIRA félicite le District et ses clubs pour la remarquable tenue de cette Assemblée Générale et souligne la prospérité du District au regard de sa situation financière.

Il évoque devant l'Assemblée les points suivants :

- état d'avancement des travaux du site de la Petite Mérie
- l'emploi et la formation
- les labels
- le nouvel outil fédéral favorisant la mise en œuvre du projet club
- l'accompagnement des clubs
- ...

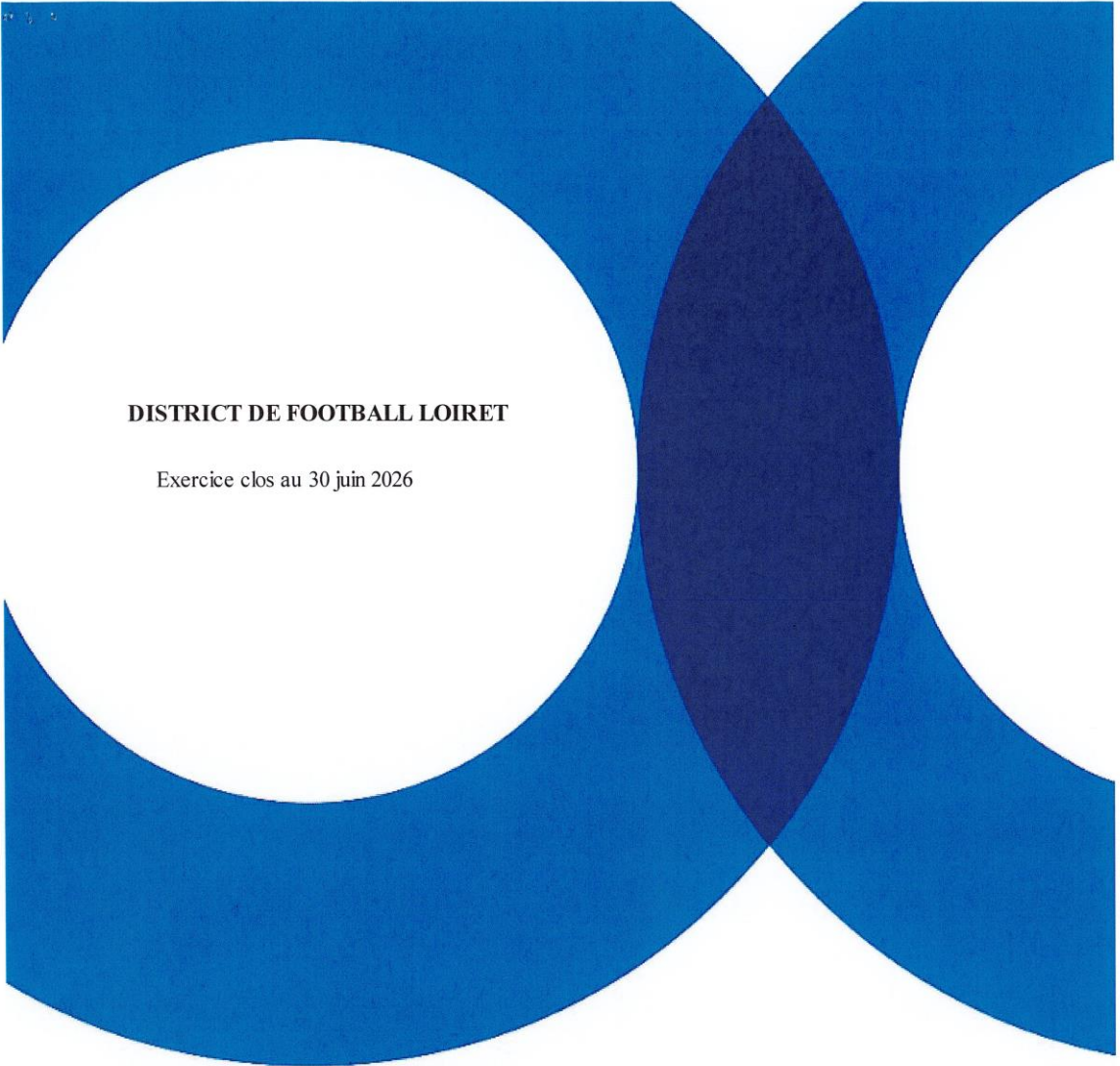
L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée Générale est close par le Président Benoît LAINE à 21h15.

Publié le 02/10/2026

ANNEXES

ANNEXE 1

Approbation des Comptes



DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET

Exercice clos au 30 juin 2026

COMPTES ANNUELS

orcom
Expertise Comptable Audit & Conseil

30 juin 2026 - 12 mois	DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET	orcom
------------------------	-----------------------------	-------

Bilan Actif

		30/06/2026			30/06/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Règlement ANC 2022-06 (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 574	1 574		
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	42 493		42 493	42 493
	Constructions	849 547	759 936	89 610	115 349
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	1 703	403	1 300	1 640
	Autres immobilisations corporelles	278 652	267 809	10 843	13 391
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 033		1 033	1 033
Total II		1 175 003	1 029 723	145 279	173 906
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	2 404		2 404	4 614
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	78 618	3 759	74 859	6 514
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	38 185	1 992	36 194	59 308
	Charges constatées d'avance	3 178		3 178	672
	Valeurs mobilières de placement	306 334		306 334	304 654
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	174 616		174 616	189 569
Total III		603 335	5 751	597 585	565 330
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		1 778 338	1 035 474	742 864	739 237

Voir attestation de l'expert-comptable

2

30 juin 2026	- 12 mois	DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET	orcom
--------------	-----------	-----------------------------	--------------

Bilan Passif

		Règlement ANC 2022-06	30/06/2026	30/06/2025
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires		533 572	533 572
	Fonds propres avec droit de reprise			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecart de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
Autres fonds propres	Autres			
	Report à nouveau		41 963	40 926
	Excédent ou déficit de l'exercice		24 388	1 037
	Situation nette (sous-total)		599 923	575 534
	Fonds propres consommables			
	Subventions d'investissement		2 767	3 936
	Provisions réglementées			
	Total I		602 690	579 470
	Fonds non remboursables			
	Avances conditionnées			
Fonds reportés et dédiés	Droits du concédant			
	Total II			
	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Provisions	Fonds dédiés			
	Total III			
	Provisions pour risques			
DETTES	Provisions pour charges		11 372	13 819
	Total IV		11 372	13 819
	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			1 052
	Emprunts et dettes financières divers			
	Instruments financiers à terme			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			10 689
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		15 793	22 393
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales		35 885	38 074
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes		58 625	54 739
	Produits constatés d'avance		18 500	19 000
	Total V		128 802	145 947
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)			742 864	739 237

Voir attestation de l'expert-comptable

3

Compte de Résultat

1/2

Règlement ANC 2022-06		30/06/2026	30/06/2025
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	200	2 090
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	349 112	294 939
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	38 669	49 000
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		34 705
	Mécénats	11 302	27 215
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	3 687	13 314
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	315 522	287 405
Total des produits d'exploitation		718 492	708 667
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	416 331	395 250
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	10 429	15 821
	Salaires	186 280	195 631
	Cotisations sociales	58 603	63 122
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations	32 005	37 295
	Dotation aux provisions		13 819
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	775	4 614
Total des charges d'exploitation		704 423	725 553
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 069	(16 886)

Voir attestation de l'expert-comptable

4

30 juin 2026 - 12 mois	DISTRICT DE FOOTBALL LOIRET	orcom
------------------------	-----------------------------	-------

Compte de Résultat

2/2

		30/06/2026	30/06/2025
Règlement ANC 2022-06			
RESULTAT D'EXPLOITATION		14 069	(16 886)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	12 630	13 865
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		12 630	13 865
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1	121
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1	121
RESULTAT FINANCIER		12 629	13 744
RESULTAT COURANT avant impôts		26 698	(3 142)
Produits exceptionnels			5 252
Charges exceptionnelles			
RESULTAT EXCEPTIONNEL			5 252
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		2 310	1 073
TOTAL DES PRODUITS		731 122	727 784
TOTAL DES CHARGES		706 734	726 747
EXCEDENT ou DEFICIT		24 388	1 037
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			115 011
TOTAL			115 011
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			115 011
Personnel bénévole			
TOTAL			115 011

Voir attestation de l'expert-comptable

5

ANNEXE 2

Comptes prévisionnels

CHARGES

N°	COMPTES LIBELLES	BUDGET 2026/2027	REEL 2025/2026	BUDGET 2025/2026
60201	EQUIPEMENTS	30000	40565	29000
6032	VAR STOCKS			
6061	CHAUFF ELECT	9500	8496	9000
606105	CARBURANT	7000	5571	5000
61555	ENTR VEHICULES	1500	2123	1500
6063	FOURN ENTRET	1000	895	1000
6064	FOURN BUREAU	2400	2191	2400
612201	PHOTOCOPIEUR MAINT	10000	9398	10000
61351	AUTRE LOCAT	3000	2811	4500
6152	ENTR ESPACES VERTS	3600	3505	3400
61502	ENTR IMMOB	4000	12986	4000
615203	PRESTATIONS MENAGE	9000	5583	
615603	MAINT ASCENCEUR	2800	2756	2600
616	ASSURANCES	4000	3715	3500
6182	DOC	500	609,73	500
6211	PEL EXTERIEUR	60000	60000	46000
6211	CCDA	6400	6282	6400
6226	HONORAIRES	12000	10796	12000
6238	CADEAUX DONS	3000	3476	2000
6250	MISSIONS RECEPTIONS	2000	990	2000
625102	COM FOOT MILIEU SCOLAIRE	5000		5000
6251	FRAIS COMMISSIONS	36800		29000
62513	ALLEGEMENT FISCAL BENEVOLES	35000		35000
6254	FRAIS ARBITRES	174000		150000
6261	AFFRANCHISSEMENTS	1400	1105	1400
6263	TELEPHONES	3500	3765	3500
627	SERV BANCAIRES	1500	1359	1500
6282	AUTRES COTISATIONS	1000	660	1500
6311	TAXES SALAIRES			
6312	TAXE APPRENTISSAGE	1000	333	
6333	FORMATION CONTINUE	3700	3377	3700
63512	TAXE FONCIERE	6900	6751	6900

63513	TAXE HABITATION		0	6100
6358	AUTRES TAXES			
6411	SALAIRES	200000	177011	188000
6412	VAR CH CP		4268	
6451	URSSAF	52000	41676	51000
6452	MUTUELLE	8000	5193	5000
6453	CAISSE RETRAITE	12000	9478	12000
6455	VAR CH CP		1501	
6473	CH PRIME EXEPT			
6475	SERV MEDICAL		754	
	AUTRES CHARGES			
648	chom part			
654	pertes créances			
658				
68111	DOT AMTS	28000	32005	35000
681500	PROV RISQUES			
681740	PROV CR DOUTEUSES		775	
658	AUTRES			
671400/672				
695	IS			
		741500		679400

N°	COMPTES LIBELLES	BUDGET 2026/2027	REEL 25/26	BUDGET 2025/2026

707001	VENTES TABLETTES	0		0
707010	VENTES LIVRES BROCHURES	0		1000
7062/7065	AMENDES	151000	157542	134000
708510	INTERV PEL DISTRICT	9500	9320	
708520	FACT DEPLACTS ARBITRES	170000	171829	150000
708815	STAGES RATTRAPAGES POINTS	1300	1280	
70883	RECETTES FINALES COUPES DEP	5000	5130	4000
7423	ANS	11000	12000	13000
7425	CONSEIL DEPARTEMENTAL	25000	25000	25000
751	ENGAGEMENTS	54000	54450	54000
7585	BENEVOLES	35000	28580	35000
75830	LIGUE	192550	185800	195600
758310	FFF	48100	31432	33000
75851	MECENAT PARTENARIAT	17100	11302	14500
756101	COTISATIONS DISTRICTS	4700	4670	4800
756102	COTISATIONS MEMBRES	1000	985	1000
768	PRODUITS FINANCIERS	15000	12629	12000
777	QUOTE PART SUBVT	1250	1169	5000

		741500	713118	686400

ANNEXE 3

Modifications du Règlement des Championnats

MODIFICATIONS DES TEXTES REGLEMENTAIRES

TERRAINS IMPRATICABLES : INTEMPERIES

ANCIEN TEXTE	NOUVEAU TEXTE
Article 13 1 - L'arbitre, après consultation du délégué officiel qui aura recueilli l'avis des représentants des deux clubs, est seul qualifié pour déclarer le terrain impraticable. 2 - Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable (inondation généralisée, épaisseur importante de neige, etc.), le propriétaire du stade ou le club recevant doit en informer par courriel la Ligue ou le District concerné, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine. 3 - La Ligue ou le District concerné procède immédiatement à une visite effective du terrain, et transmet ses conclusions par courriel la veille avant 12h00 à la municipalité. Passé cette limite, seul l'arbitre a autorité pour prendre une décision. 4 - Toute décision de report de match est affichée sur le site Internet de la Ligue ou du District concerné à 16h30 au plus tard : - le vendredi, pour tout match prévu le samedi, le dimanche ou le lundi	Article 13 <i><u>Supprimé</u></i>

- la veille de la rencontre, pour tout match prévu les autres jours.
Passé ce délai, toute décision de report est, en sus de l'affichage précité, notifiée par courrier électronique aux clubs et officiels intéressés.

5 - Dès son arrivée dans la localité où a lieu le match, l'arbitre prend les décisions suivantes :

- a) si les installations sportives concernées ne sont pas fermées par un arrêté municipal dûment affiché, l'arbitre juge de l'impraticabilité éventuelle de l'aire de jeu.
- b) si les installations sportives sont fermées par un arrêté municipal, le match n'a pas lieu et l'arbitre vérifie si, d'une part, l'arrêté est effectivement affiché et d'autre part, l'état de l'aire de jeu.
- c) dans tous les cas, l'arbitre précise dans son rapport que le match n'a pas eu lieu en raison d'une impraticabilité de l'aire de jeu effective et / ou de l'affichage d'un arrêté municipal fermant l'installation sportive.

6 - Un match qui a eu un commencement d'exécution, et au cours duquel la durée totale de ou des interruptions est supérieure à 45 minutes, en raison d'intempéries, est définitivement arrêté par décision de l'arbitre.
Dans ce cas, il est fait application des dispositions particulières de l'épreuve concernée.

7- En cas de brouillard ou brume, un match ne peut avoir lieu ou se poursuivre que dans la mesure où la vision de celui-ci par tous les spectateurs reste insuffisante.
Si le brouillard est présent avant le coup d'envoi, l'arbitre, le délégué officiel et un représentant de chaque club se rendent dans les gradins situés dans l'un des angles du stade (en bas ou en haut selon le nombre de spectateurs s'y trouvant). L'arbitre juge si les spectateurs ont une vision correcte de l'aire de jeu, et plus particulièrement de la surface de but opposée.
Dans l'affirmative, l'arbitre donne le coup d'envoi.

Supprimé

Dans la négative, il juge si le match peut être retardé (en cas de brouillard non persistant : au maximum 45 minutes), ou s'il doit être reporté.

Si le brouillard survient en cours de partie, seul le délégué principal et un représentant de chaque club se rendent dans les gradins précités, et agissent de même.

Dans le cas où le délégué principal juge que le match peut se poursuivre, il revient sur le terrain pour y reprendre sa place, sans autre intervention.

Dans le cas contraire, il revient sur le terrain et appelle l'arbitre au premier arrêt de jeu pour lui faire part de ses conclusions.

L'arbitre prend alors la décision d'interrompre provisoirement la rencontre, avec un maximum cumulé de 45 minutes, ou d'arrêter définitivement.

Dans tous les cas, si le coup d'envoi de la seconde période de jeu du match n'a pas été donné, il est fait application des dispositions particulières de l'épreuve concernée.

8 - Terrains privés Les dispositions prévues ci-dessus sont applicables aux terrains privés, les prérogatives des maires étant par analogie transférées aux propriétaires desdits terrains.

9 - Les décisions de la Ligue Centre-Val de Loire ou des Districts concernant, en période d'intempéries, les reports de matchs et les changements de terrain seront publiées sur le site Internet de la Ligue ou du District concerné, à charge pour les clubs, arbitres, délégués, observateurs de consulter ce dernier afin d'obtenir l'information. La mise à jour définitive des informations susmentionnées est effectuée jusqu'au samedi 12 heures.

10 - Frais engagés pour le contrôle des terrains

En cas de déplacement pour contrôle de terrain déclaré impraticable, les frais de déplacement de l'officiel missionné seront portés au débit du compte du club, si le terrain est reconnu praticable.

Supprimé

11 – Avant le mois de novembre, chaque club engagé en compétition peut proposer à la Commission Sportive gestionnaire un terrain de repli d'un niveau inférieur au niveau requis pour la compétition concernée. La Commission Sportive pourra accorder une dérogation afin d'utiliser ce terrain seulement en cas d'arrêté municipal d'interdiction sur le terrain déclaré pour l'épreuve.

12 - Dans l'hypothèse où le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable en conformité avec les dispositions de l'alinéa 2 du présent article, et si les clubs ne se sont pas encore rencontrés dans ce championnat, la Commission Sportive concernée peut inverser ou modifier le lieu de la rencontre des matchs « aller » et « retour » et appliquer l'article 9.4.

13 - Dans l'hypothèse où le terrain de l'équipe recevante est déclaré impraticable en conformité avec les dispositions de l'alinéa 2 du présent article, et si la rencontre « retour » a déjà été arrêtée ou reportée une fois pour cause d'intempéries, la Commission Sportive concernée peut inverser ou modifier le lieu de la rencontre du match « retour » et appliquer l'article 9.4.

Supprimé

Nouveau

1. Lorsqu'il apparaît certain que le terrain sera impraticable le jour du match ou en cas d'arrêt municipal de fermeture de l'installation, le club recevant doit en informer le District par courriel et, le cas échéant, lui adresser l'arrêté municipal de fermeture de l'installation, au plus tard le vendredi avant 12h00 ou la veille avant 12h00 pour tous les matchs fixés en semaine.

Les circonstances de cette impraticabilité sont vérifiées par tout moyen et le District procède au report de la (des) rencontre(s) concernée(s) lorsqu'il s'impose du fait des conditions climatiques ou par un arrêté municipal de fermeture de l'installation.

	Toute décision de report de match est affichée sur le site Internet du District à 16h30 au plus tard: - le vendredi, pour tout match prévu le samedi, le dimanche ou le lundi - la veille de la rencontre, pour tout match prévu les autres jours. 2. Si l'impraticabilité du terrain résulte de perturbations trop tardives pour en aviser le District dans le délai précité ou lorsqu'un arrêté municipal de fermeture est édicté postérieurement à ce délai, le club recevant devra impérativement en informer le club visiteur et les officiels concernés par courriel afin de leur éviter tout déplacement inutile et adresser une copie de son envoi au District. A la demande de la commission compétente, le club recevant devra être en mesure de produire un accusé réception de son envoi. 3. Lorsque l'impraticabilité ne peut être constatée, et faute d'arrêté municipal de fermeture, seul l'arbitre a autorité pour déclarer le terrain impraticable. 4. Il relève de la compétence de la Commission Départementale Sportive et des Calendriers de décider, au regard des circonstances particulière de l'espèce, si une rencontre qui n'a pas été reportée dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article et qui n'a pas pu se dérouler doit faire l'objet d'un report à une nouvelle date. 5. Un match qui a eu un commencement d'exécution, et au cours duquel la durée totale de ou des interruption(s) est supérieure à 45 minutes, en raison d'intempéries, est définitivement arrêté par décision de l'arbitre. 6. En cas de brouillard, un match ne peut avoir lieu ou se poursuivre que dans la mesure où la vision de celui-ci par tous les spectateurs est suffisante, à l'appréciation de l'arbitre après avis du délégué.
--	---

	L'arbitre retarde alors le début ou la reprise du match au maximum de 45 minutes. 7. Au cours d'une saison, à partir de 2 matchs de championnat reportés (consécutifs ou non) à la suite d'un arrêté de fermeture édicté par le propriétaire pour cause d'impraticabilité du terrain, le club doit fournir dès le troisième arrêté, un terrain de repli répondant aux exigences de l'épreuve ou, à défaut, classé au niveau immédiatement inférieur. A défaut de proposer un terrain de repli, la commission peut prononcer, après examen des éléments factuels, une sanction envers le club fautif pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.
<u>Origine</u> : Commission Départementale Statuts et Règlements <u>Motif</u> : Imposition du texte par La Ligue pour une application uniforme avec le règlement des compétitions de Ligue <u>Avis du Comité de Direction</u> : Favorable	